



LE MAIRE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TRENTE JUILLET

DEUX MILLE VINGT

Affaire 07-300720

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
(CHSCT) paritaire et commun / Désignation des
représentants de la Collectivité

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a
été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le
24 JUILLET 2020 et que le nombre de membres en exercice étant de
29, le nombre de présent(s) est de : 28

Absent (s) : 01.

Procuration (s) : 00

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement
délibérer

LE MAIRE

Johnny PAYET


L'an deux mille vingt le TRENTE JUILLET à DIX
SEPT HEURES le Conseil Municipal de La Plaine des
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est
assemblé au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine
IGOUFE 1^{re} adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2nd
adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe -
Joan DORO 4th adjoint - Gina DALLEAU 5th
adjointe - Jean Claude DAMOUR 6th adjoint -
Marie-Hélène THIBURCE 7th adjointe - François
FRUTEAU DE LACLOS 8th adjoint - Sonia
ALBUFFY conseillère municipale - Frédéric AZOR
conseiller municipal - Micheline CLAIN conseillère
municipale - Erick BOYER conseiller municipal -
Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain
RIVIERE conseiller municipal - Lucay
CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes
VÉLIA conseillère municipale - Mickaël PAYET
conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère
- Elisabeth BAGNY conseillère municipale -
Victorien JUSTINE conseiller municipal - Sophie
ARZAL conseillère municipale - Mélissa MOGALIA
conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller
municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale -
Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal -
Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves
VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY
conseiller municipal

PROCURATION(S)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM07-300720-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

Affaire 07-300720

**Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) paritaire et commun /
Désignation des représentants de la Collectivité**

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 23/10/2014 un CHSCT a été créé.

Le comité contribue à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure et à l'amélioration des conditions de travail, notamment par :

- l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs. Il procède également à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les femmes enceintes et à l'analyse de l'exposition des salariés à des facteurs de pénibilité ;
- la vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées ;
- le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information. Il peut, par exemple, proposer des actions de prévention en matière de harcèlement sexuel ou moral ;
- l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Le CHSCT est notamment consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, par exemple :

- avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail ;
- avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail ;
- sur le plan d'adaptation lors de la mise en œuvre de mutations technologiques importantes et rapides ;
- sur le projet d'introduction et lors de l'introduction de nouvelles technologies sur les conséquences de ce projet ou de cette introduction sur la santé et la sécurité des travailleurs.

Indépendamment des consultations obligatoires, le CHSCT se prononce sur toute question de sa compétence dont il est saisi par l'employeur et les délégués du personnel.

Les représentants du personnel ont été élus lors les élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Il vous est donc proposé :

DE FIXER le nombre de représentants de la Commune pour siéger au CHSCT à 4 membres titulaires et 4 suppléants et de désigner le collège élus comme proposé ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM07-300720-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

Titulaires	Suppléants
DALLEAU Gina	FAUSTIN Jean-Yves
RIVIERE Alain	CHEVALIER Luçay
THIBURCE Marie-Héliette	BOYER Erick
CLAIN Micheline	DAMOUR Jean-Claude

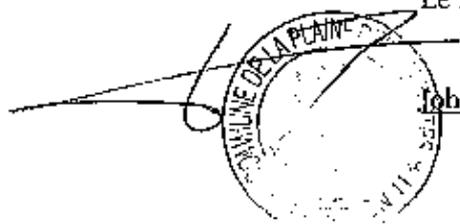
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **DESIGNE** les collègues élus comme proposé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'élu délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

 **Johnny PAYET**

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM07-300720-
DE
Date de téltransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020